Note de synthèse - Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse

Document ICCD/COP(15)/20 dont l'examen est prévu à la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention

Le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a été créé lors de la COP24 par la décision 23, et sa mission est de faire l'inventaire des politiques mises en œuvre, des partenariats et des accords institutionnels existants relatifs à l'action préventive, le suivi et la gestion en matière de sécheresse. L'objectif étant alors de donner des recommandations sur les mesures qui peuvent être prises par les Etats pour résoudre efficacement cette problématique dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), avec une approche générale et holistique de réduction des risques de catastrophe (RRC) et d'accroissement de la résilience des communautés, des économies et des écosystèmes. Ce rapport met l'emphase sur la priorité que doit constituer la lutte contre la sécheresse à toutes les échelles, et dans tous les pays, développés comme en voie de développement. Le groupe de travail rappelle également que bon nombre d'Objectifs de Développement Durable (ODD) ne pourront être atteints sans une lutte proactive contre la sécheresse, notamment les ODD d'élimination de la pauvreté, de faim zéro, de bonne santé, d'accès à l'eau, de réduction des inégalités, de lutte contre le changement climatique, de vie sur terre etc. D'où la nécessité de s'attaquer aux facteurs systémiques d'exposition et de vulnérabilité à la sécheresse.

Le rapport fourni par le groupe de travail sera examiné lors de la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention. Le rapport fait état des faiblesses du système actuel d'alerte précoce en matière de sécheresse, mais aussi des manquements des acteurs en ce qui concerne le recueil, la transmission et l'usage des données. Le groupe de travail détaille alors des préconisations générales pour réduire les risques et effets de la sécheresse, et liste huit mesures immédiates qui pourraient être prises lors de la COP en la matière. Enfin, réflexion est faite sur la pertinence d'une potentielle mise en place d'un protocole sécheresse.

I. Nombreux manquements et faiblesses

A. Manquements dans le recueil, la transmission et l'usage des données

Le groupe de travail insiste sur la nécessité d'intégrer pleinement les données locales, en particulier des zones particulièrement touchées par le phénomène, au dialogue national, notamment au moment de l'allocation des budgets des Etats sur les préoccupations liées à la sécheresse. Ce qui pose ici un problème est le manque de moyens financiers et de capacités humaines pour réaliser des évaluations systématiques de la vulnérabilité et de préparation de la RRC dans les zones les plus touchées. Si le rapport prend note du défi que constitue le financement de la préparation aux épisodes de sécheresse, il insiste surtout sur la nécessité impérieuse d'inclure le secteur privé à ce financement. Les gouvernements et les agences du secteur public doivent donc faire pression sur les entreprises en insistant sur les avantages que ces dernières auraient à investir dans la construction de cette résilience, leur activité même pouvant être menacée par les impacts de la sécheresse. Sont cités dans le rapport des mécanismes financiers novateurs existants de « partage des risques » qui peuvent être mis à l'œuvre en la matière, notamment les obligations, la microfinance, ou encore les produits d'assurance.

Selon le groupe de travail, il est nécessaire d'investir dans des systèmes de surveillance systématique des risques de sécheresse pour contrecarrer les potentiels effets négatifs des investissements dans l'aménagement des terres, comme l'augmentation des prélèvements d'eau d'irrigation, ou boisement mal adapté, sur un tel phénomène.

B. Nombreuses faiblesses du système actuel d'alerte précoce (EWS)

Le groupe de travail regrette l'absence de mise en place d'actions proactives dans les zones les plus touchées par les sécheresses en amont de ces dernières, actions qui pourraient permettre de limiter les dommages causés. Dans le meilleur des cas des activités préventives d'approvisionnement en eau et nourriture sur 6 à 10 mois peuvent être mises en œuvre. Mais pour ce qui est de la mise en place des systèmes de gestion durable des terres, il faut compter beaucoup plus de temps, entre 1 et 10 ans. Les systèmes d'alerte précoce ne doivent pas être totalement mis de côté, mais plutôt être améliorés pour permettre une approche plus proactive des risques de sécheresse. Enfin, le partage de connaissances et d'expériences entre les pays permettra à ceux qui ont plus de difficultés à se doter de système performants d'apprendre de leurs voisins.

II. Les préconisations générales du groupe de travail

- Les mécanismes de gestion durable des terres sont particulièrement pertinents pour atténuer les risques et les impacts des sécheresses. La mise en place de tels mécanismes doit devenir un élément central de la relance verte mondiale.
- Il est essentiel de fournir des ressources financières mais également un accès aux technologies nécessaires aux pays particulièrement touchés par la sécheresse, notamment les pays africains.
- La lutte efficace contre la sécheresse ne pourra se faire que via la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse dans tous les pays. En outre, la communication systématique et rigoureuse de ces données aux échelons supérieurs est nécessaire pour permettre une réévaluation régulière de ces systèmes, dans le but d'en accroitre l'effectivité ainsi que celle des politiques prises en conséquence.
- Il serait pertinent qu'une cible globale (telle la cible de 1,5 degrés de l'accord de Paris) soit instaurée dans le cadre de la CNULCD par rapport à la sécheresse. Cela pourrait alors se traduire par des engagements politiques au niveau national ainsi que par des mesures concrètes au niveau local.

III. Réflexion sur la mise en place d'un protocole sécheresse

Concernant l'épineuse question du protocole sécheresse, certains membres du groupe de travail y sont favorables, tandis que d'autres s'y opposent farouchement. Pour ses défenseurs, ce protocole serait la seule solution pour une prise en compte plus systématique et à une échelle plus large de l'enjeu majeur qu'est la désertification. Pour les autres, un nouvel instrument de ce type demanderait des ressources financières et du temps supplémentaires sans nécessairement faire davantage avancer les choses. Le groupe de travail n'est donc pas parvenu à un consensus autour de cette question.

Dans le rapport, on peut lire qu'il faudrait compter au minimum deux ans pour la préparation du brouillon d'un potentiel protocole sécheresse, et bien plus pour arriver à proposer un accord juridiquement contraignant pour les Parties. Il conviendra de réaliser tout d'abord une analyse du cadre institutionnel existant, de son efficacité et de ses lacunes, pour accompagner toute proposition de nouvel instrument d'action global.

IV. Huit mesures immédiates qui pourraient être prises lors de la COP

1. Toutes les Parties devraient maintenir leurs engagements et partenariats en matière de gestion des risques et des effets de la sécheresse.
2. Les Parties devraient demander au Secrétariat d'encourager et de soutenir les communautés d'apprentissage et de pratique (CLP) afin de poursuivre le coapprentissage et la collaboration en matière de gestion des risques et des effets de la sécheresse.
3. Les Parties, avec l'aide des différentes instances régionales, devraient mettre en place des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et d'action accessibles, inclusifs et efficaces, qui favoriseraient le développement de sociétés, d'économies et d'écosystèmes résilients à la sécheresse.
4. Les Parties devraient soutenir le Secrétariat et les institutions et organes appropriés de la Convention, notamment l'Interface de Science Politique, afin de renforcer leur capacité à évaluer l'efficacité des actions stratégiques de la Convention en matière de sécheresse.
5. Les Parties devraient demander au Secrétariat, au Mécanisme mondial et à d'autres organes appropriés de la CNULCD de fournir des moyens techniques et financiers pour le développement des capacités nationales en matière de gestion de la sécheresse.
6. Les Parties devraient demander au Secrétariat et au Mécanisme mondial de faire le point sur les processus et les niveaux de financement actuels pour la gestion de la sécheresse, en vue de les améliorer et de les renforcer.
7. La CNULCD devrait continuer à renforcer, améliorer et forger de nouveaux partenariats stratégiques à tous les niveaux, dans tous les secteurs et avec différentes organisations publiques, privées et de la société civile.
8. Les Parties pourraient envisager un processus supplémentaire pour continuer à examiner la pertinence d'établir de nouveaux arrangements institutionnels ou initiatives, par exemple un protocole sur la sécheresse ou une déclaration politique.

Note de synthèse du Secrétariat de la Convention sur les politiques sécheresses

Document ICCD/COP(15)/15 dont l'examen est prévu à la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention

Durant la COP15 seront étudiées les politiques de lutte contre la sécheresse mises en place dans le monde, et ce notamment à partir des données fournies par le rapport du groupe intergouvernemental sur la sécheresse et le rapport de l'Interface Science et Politique (SPI). L'objectif de cette note est donc de fournir une vue d'ensemble du programme de lutte contre la sécheresse conduit par la Convention, en mettant l'accent sur les activités menées par le Secrétariat et le Mécanisme mondial (GM). La COP13 qui a eu lieu en septembre 2017 à Ordos en Chine a vu l'enjeu de lutte contre la sécheresse entrer dans les cinq objectifs du cadre stratégique 2018-2030 de la Convention, ainsi que l'adoption de l'initiative sécheresse, d'où le déblocage de 1,8 million d'euros pour la réalisation d'actions autour de cette thématique, notamment pour aider les Etats à se doter de plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

I. Politiques de lutte contre la sécheresse

Ce sont aujourd'hui près de 60 pays qui ont finalisé leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse à la suite de la tenue à Genève en mars 2013 d'une réunion de haut niveau sur les politiques nationales sur la sécheresse. Neuf autres plans d'action sont aujourd'hui en cours de finalisation. L'avènement de ces plans nationaux n'est pas allé de pair avec une coordination accrue entre les différents secteurs et acteurs qui luttent contre la sécheresse, ni même avec une plus grande synergie au niveau politique. Ils restent cependant des bons points de départ pour la mise en place d'actions proactives, d'où l'engagement du Secrétariat et du GM à continuer d'aider à la mise en place de ces plans nationaux dans les pays en développement. En 2019, les deux entités ont par exemple aidé quatre pays (la Bolivie, la République dominicaine, l'Inde et Madagascar) à élaborer des projets visant à atténuer l'impact de la sécheresse dans le cadre de la fixation d'objectifs nationaux volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres.

Le Secrétariat insiste sur la richesse des collaborations existantes au niveau régional, notamment en termes de partage d'expériences, partages qui doivent ensuite pouvoir guider les actions au niveau national. A titre d'exemple a été échafaudé un projet régional en Asie du centre, qui s'est conclu par l'adoption d'un plan d'action régional pour la période 2021-2030 de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse. Sera de même lancée pendant la COP15 par le Secrétariat et ses partenaires la stratégie régionale des pays membres de la Communauté de Développement d'Afrique Australe. Le Secrétariat et le GM s'engagent à continuer de promouvoir et apporter leur soutien aux collaborations et plateformes régionales ayant pour but la coordination, le partage de données et d'expériences sur la lutte contre la sécheresse.

II. Alerte précoce, suivi et évaluation

Dans de trop nombreux pays, des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de réaction à la sécheresse doivent encore être mis sur pieds. La mise en place de ces systèmes est d'une importance cruciale pour entamer une gestion proactive de ces catastrophes. A ce sujet, nombreuses sont les collaborations en cours entre le Secrétariat, le GM et d'autres acteurs (notamment des agences des Nations Unies, la FAO, le FEM etc) pour aider les pays à améliorer leurs systèmes d'alerte et de

surveillance. Les deux structures proposent ainsi le lancement d'une initiative d'accélérateur de résilience à la sécheresse pour mettre en place des systèmes efficaces et coordonnés d'alerte précoce à la sécheresse dans les pays en ayant le plus besoin. Le Secrétariat propose de financer cette initiative avec les économies de la Convention réalisées du fait de la pandémie. Ce sont ces mêmes systèmes d'alerte et de surveillance qui en retour permettront d'accroitre la résilience et par conséquent d'être mieux à même de faire face à de potentielles pandémies, catastrophes naturelles et urgences climatiques futures.

III. Partage de connaissances et apprentissage

En 2020 et 2021, la Convention a mis un point d'honneur à enrichir la Boite à outil Sécheresse[1] créée pour permettre un accès facilité aux outils, études de cas et autres ressources pour soutenir le développement et la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse. Promotion a été faite de cet outil par le Secrétariat et d'autres organismes à l'occasion de webinaires. Le Secrétariat travaille également activement en partenariat avec la FAO à la création d'une « communauté de pratiques » sur la gestion des risques de sécheresse pour permettre des échanges concrets entre pays et entre individus. Le Secrétariat souhaite enfin développer un réseau d'échange de connaissances et de développement des capacités pour la préparation à la sécheresse, où interagiraient scientifiques, experts, techniciens et institutions de la Convention. Un tel réseau pourrait être d'une grande aide pour bon nombre d'acteurs.

IV. Partenariats, coordinations et financement

Le Secrétariat et le GM conduisent leurs activités en partenariat avec de nombreuses autres structures, et s'engagent à continuer de procéder de la sorte, l'objectif final étant de générer une action coordonnée et efficace de lutte contre la sécheresse à tous les niveaux. Le Secrétariat précise également qu'un seul membre du personnel de la Convention travaille sur les problématiques de la sécheresse, considère que cela pas suffisant et explique qu'une proposition est faite dans le programme et le budget pour remédier à ce sous-effectif.

Le GM a quant à lui réalisé deux évaluations informelles sur :

- La faisabilité et les options de création d'un Fonds mondial de résistance à la sécheresse
- Le potentiel d'émission d'obligations foncières durables en accord avec la dégradation des terres, qui pourraient également inclure le financement de la sécheresse.

Les résultats de ces évaluations seront disponibles d'ici la COP 15.

[1] https://www.unccd.int/land-and-life/drought/toolbox

Note de synthèse du Secrétariat de la CNULCD sur le rôle positif des mesures prises dans le cadre de la Convention pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), facteurs à l'origine de migrations

Document ICCD/COP(15)/18 dont l'examen est prévu à la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention

La Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification est aujourd'hui considérée comme le premier accord multilatéral de protection de l'environnement qui mentionne explicitement l'impact de la dégradation de ce dernier et des écosystèmes sur le phénomène de migrations. De même, le Pacte mondial sur les migrations adopté et endossé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018 reconnait la DDTS comme l'un des facteurs obligeant des individus à fuir leurs pays d'origine.

I. Soutien apporté par le Secrétariat aux Parties

Le Secrétariat et le Mécanisme mondial (GM) ont tout d'abord apporté leur soutien à l'initiative de la Grande Muraille Verte (GMV). A la suite du *One Planet Summit* qui a eu lieu en janvier 2021 et qui a vu la création de l'accélérateur de la GMV, il a été demandé au GM de coordonner ce même accélérateur, à savoir de suivre les investissements financiers et techniques ainsi que l'impact des projets en cours de réalisation.

A la demande de certains pays d'Asie centrale, le Secrétariat a mandaté une étude sur les perspectives de création d'emplois par la formation des jeunes et des migrants retournant dans les campagnes de leurs pays d'origine aux pratiques agricoles durables.

De même, à la demande de certains pays de l'Ouest des Balkans et en partenariat avec le bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations basé à Vienne, une étude a été réalisée par le Secrétariat sur le potentiel rôle que pourrait jouer la diaspora dans le financement des activités de restauration des terres.

II. Coopérations et initiatives régionales et internationales

Le Secrétariat et le GM ont développé différents partenariats visant à promouvoir les politiques de gestion durable des terres pour lutter efficacement contre la DDTS et les migrations induites, notamment avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) via le pilotage de l'initiative 3S. Dans l'espoir d'augmenter les contributions, le Secrétariat et le FIDA réfléchissent actuellement à une manière d'inciter la diaspora à contribuer financièrement aux activités de restauration des terres mises en place par cette initiative dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Secrétariat et le FIDA sont également en train de créer une note de concept ainsi que des propositions de financement dans le cadre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP +), programme phare du FIDA visant à intégrer les petits paysans dans les circuits du financement environnemental et climatique. L'idée serait ici d'apporter un soutien plus poussé à trois pays membres de l'initiative 3S, en particulier pour réduire les facteurs de migration rurale et de chômage liés au changement climatique.

III. Coopération entre les différents secteurs et partage d'informations

A. Relations entre villes et campagnes

Le Secrétariat travaille également en étroite collaboration avec l'Unité de Planification Régionale et Métropolitaine (RMPU) de l'agence ONU-Habitat, qui a publiée en 2019 un rapport intitulé « Relations villes-campagnes : principes directeurs », dont l'objectif est de guider les Parties dans la révision de leurs cadres stratégiques nationaux en faveur de politiques et plans de développement urbain et territorial durables. La publication à l'avenir d'une note d'orientation et d'un guide technique sur un potentiel renforcement des synergies entre les thématiques de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et de relations villes-campagne est envisagée.

A cet égard, un projet pilote a été mis en place par le Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans le cadre de l'initiative de Changwon lancée lors de la COP10 de la Convention, initiative visant à contribuer à la préparation de projets et programmes de facilitation de la mise en œuvre de la NDT sur le terrain. Ce projet pilote a pour objectif la mise en œuvre d'une approche rurale-urbaine intégrée dans quatre zones arides de l'Ethiopie où sont implantées des activités d'agroforesterie et des chaines de valeurs durables, notamment le café. De multiples défis en matière de développement tentent ici d'être relevés, notamment l'exode rural, la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie et la protection des écosystèmes.

B. Sécurité et climat

Le Secrétariat a été invité à contribuer au mécanisme de sécurité climatique[1], mécanisme de coordination entre sécurité et climat affilié au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies. Sa mission est de fournir des évaluations à intervalle régulier des risques climatiques au Conseil de sécurité et à d'autres organes des Nations unies. Le Secrétariat a apporté sa contribution en y décrivant les effets de la DDTS sur la migration et l'instabilité dans les zones fragiles et en tentant de tirer des conclusions des leçons de l'initiative 3S.

A également été créé en 2019 un partenariat entre le think-tank allemand Aldephi et le Secrétariat, ayant pour objectif la mise en place d'un dialogue régional autour des enjeux de climat et de sécurité en Afrique du Nord et au Sahel. A cette occasion avait été rédigée une note de fond sur cette thématique, qui avait ensuite été largement disséminée à travers le réseau de diplomatie climatique.

Enfin, le Secrétariat a collaboré avec l'Institut néerlandais Clingendael dans le cadre d'évènements et de publications en lien avec la sécurité climatique. A titre d'exemple, une table ronde en ligne a été co-organisée par les deux institutions pour traiter de ce sujet lors de la Conférence sur la sécurité climatique de Berlin en 2021.

[1] https://dppa.un.org/fr/climate-peace-security

IV. Conclusions et recommandations

- Le Secrétariat fait le constat que de plus en plus de mesures ont été prises depuis la COP14 pour lutter contre la DDTS, et rappelle que la promotion de l'agriculture durable et d'un accès à l'énergie renouvelable peut permettre la stabilisation de bon nombre de communautés rurales, une plus grande harmonie dans la relation villes-campagnes, et de plus faibles pressions migratoires.
- Le Secrétariat rappelle que la plupart des individus qui migrent le font à la recherche de plus grandes opportunités de travail. Par conséquent, pour lutter contre les phénomènes de migration depuis les zones rurales touchées par la DDTS, priorité doit être donnée aux activités de restauration des terres créatrices de moyens de subsistance et d'emplois pour les populations locales.
- Le Secrétariat insiste sur le fait que les mesures politiques visant à créer des liens plus forts entre villes et campagnes ne porteront des fruits que si elles visent en particulier des groupes vulnérables (femmes, jeunes, migrants). Ces mesures doivent également se traduire par la création d'emplois pour ces mêmes groupes, emplois (accès à l'énergie renouvelable, à l'eau, aux infrastructures de transport, chaines d'approvisionnement alimentaires durables) qui permettraient d'aider les zones rurales à sortir des trappes de pauvreté et de sous-développement.
- Le Secrétariat insiste également sur le fait que ces mesures politiques doivent particulièrement favoriser les jeunes, les systèmes alimentaires étant le premier employeur mondial de jeunes, en particulier dans les pays du Sud.

Note de synthèse du Secrétariat de la Convention sur les recommandations pratiques issues des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse

Document ICCD/COP(15)/CST/3 dont l'examen est prévu à la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention

Comme convenu lors de la COP14, l'Interface science-politique (SPI) a produit à partir des données scientifiques existantes un rapport technique sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse. Cette note résume les principaux éléments du rapport.

I. Résilience et incidences de la sécheresse

La sécheresse est un risque naturel engendrant des coûts particulièrement élevés. Si ses effets directs (mortalité humaine, pertes économiques du fait de la réduction du rendement des cultures) sont bien connus, ses effets indirects (sur la sécurité humaine, la pauvreté, la santé humaine, les inégalités sociales et les migrations) le sont à l'inverse beaucoup moins, mais sont pour autant conséquents. Ils le sont d'autant plus lorsque les réserves d'eau terrestre de la zone sont épuisées et n'ont pu être reconstituées à la suite des sécheresses précédentes. Dans certaines zones, ces sécheresses peuvent dépasser la capacité de résistance des écosystèmes et entrainer des modifications profondes de ces derniers, voire même leur effondrement.

Suivre et évaluer la résilience des écosystèmes et des populations vulnérables à la sécheresse permet de renforcer cette même résilience, et permet également d'éclairer les décideurs et les institutions sur les bonnes décisions à prendre pour répondre de manière appropriée, anticipée et coordonnée à l'apparition de ces risques naturels. En somme, il s'agit de passer de régimes « réactifs » à des régimes « proactifs » pour anticiper et s'adapter aux changements par une gestion durable des terres et de l'eau tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes et des sociétés.

II. Mesurer la résilience face à la sécheresse : options et limites

Le rapport souligne qu'il n'existe aujourd'hui pas de système de mesure universel unique de la résilience des populations et des écosystèmes à la sécheresse. Il existe toutefois une série d'indicateurs pertinents assortis de directives méthodologiques, dont certains sont mis en correspondance avec les cibles et indicateurs pertinents des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les pays peuvent ainsi décider quels cadres de mesure et outils d'évaluation de la résilience adopter en fonction du contexte, ou encore de la composante clef de la résilience qui intéresse la prise de décision du moment (réduction des risques de catastrophe, résilience des agriculteurs, connectivité, capacités des systèmes socioécologiques, …). Ces différents indicateurs sont applicables à tous les niveaux, tant au niveau local que national ou mondial. Le rapport fournit également des exemples pratiques de leur application.

III. Feuille de route pour l'évaluation de la résilience face à la sécheresse

Le rapport comprend également une feuille de route sur la manière de définir, de choisir et d'utiliser les différents indicateurs, à partir d'une approche se voulant flexible et évolutive pour pouvoir s'adapter à des conditions et des contextes nationaux et locaux particuliers. Les 5 étapes à suivre sont les suivantes :

- Evaluer les risques de sécheresse actuels et à venir, et définir les objectifs et priorités de cette évaluation, ainsi que le domaine d'intérêt cible
- Réaliser un examen approfondi des politiques menées en la matière, des études de risques de catastrophes climatiques réalisées, ainsi qu'un inventaire des indicateurs déjà utilisés dans le pays
- Réaliser une auto-évaluation des capacités (techniques, financières et institutionnelles) qui pourraient être mobilisées pour procéder à cette évaluation de la résilience, ce qui servira de base obtenir les financements et ressources nécessaires
- Choisir un ensemble pertinent d'indicateurs pour mesurer et évaluer la résilience
- Saisir les données collectées et évaluer la résilience, en s'appuyant sur l'un des cadres d'évaluation de la résilience présentés dans le rapport, et classer la résilience des sociétés et des écosystèmes selon 5 niveaux de résilience (de très faible à très élevée).

IV. Conclusions et recommandations

- Il est essentiel de collecter les données sur les incidences et les coûts des sécheresses passées pour renforcer les capacités des pays en matière d'atténuation des effets des sécheresses futures.
- Toutes les informations récoltées par les pays en la matière permettront la structuration de politiques et de plans nationaux de lutte contre la sécheresse plus aboutis, et contribueront aux discussions internationales en cours sur la question des pertes et préjudices.
- Les données de suivi du risque de sécheresse dans les écosystèmes sont vitales dans les zones au bord de l'effondrement écologique, particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux effets de la sécheresse.
- Les données fournies par les systèmes d'alerte précoce de la sécheresse, notamment l'évolution des tendances météorologiques, restent des ressources précieuses pour l'évaluation et le suivi de la résilience face à la sécheresse.
- Ces données doivent permettre d'orienter les investissements dans la gestion durable et adaptée à la sécheresse des terres et de l'eau, pour améliorer la résilience globale des populations et des écosystèmes.
- L'évaluation de la résilience face à la sécheresse peut être rendue plus efficace par l'harmonisation de la terminologie et des définitions utilisées.

Note de synthèse du Secrétariat de la Convention sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres à la lutte contre la désertification et la sécheresse

Document ICCD/COP(15)/CST/2 dont l'examen est prévu à la 15ème session de la Conférence des Parties de la Convention

Pour faire suite aux demandes formulées durant la COP14, l'Interface science-politique (SPI) a rédigé à partir des données scientifiques existantes un rapport sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée des paysages (PIUTGIP) à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et à la solution des problèmes de désertification, de dégradation et de sécheresse. Cette planification apparait comme un moyen d'équilibrer les priorités environnementales, économiques et sociales, la NDT affectant et contribuant à ces priorités. De fait, la manière dont le régime foncier est organisé et sécurisé a des répercussions fortes sur la NDT. Les interventions sur les terres doivent être adaptées au contexte pour permettre, encourager ou au contraire limiter les actions des gestionnaires des terres[1]. La version finale de ce rapport ainsi qu'une note d'orientation seront publiées durant le mois de mai 2022.

Le SPI a également organisé un concours international d'innovation technologique, sous l'égide de l'Initiative sur la NDT du Groupe sur l'observation de la Terre, pour mettre à l'honneur les initiatives en la matière. Sur les 23 propositions présentées par des équipes composées de spécialistes issus de 36 pays, le prototype gagnant est le LUP4LDN (*Land Use Planning for Land Degradation Neutrality*), qui permet aux utilisateurs d'évaluer différents scénarios de transition en matière d'utilisation et de gestion des terres grâce à des représentations visuelles et quantitatives des gains et des pertes en matière de dégradation des terres, permettant ainsi à chacun de prendre des décisions éclairées.

Le SPI a enfin fourni une assistance scientifique au Mécanisme mondial pour l'aider à prendre des décisions quant à la faisabilité technique d'initiatives porteuses de transformation axées sur la NDT.

I. Base factuelle et justifications

Le SPI note tout d'abord qu'il est essentiel que la PIUTGIP n'entraine aucune perte du capital naturel provenant des terres, et qu'elle n'endommage en rien les services écosystémiques. Cette planification et cette gestion doivent impérativement être réalisées en respectant la hiérarchie des interventions relatives à la NDT, à savoir éviter, atténuer, et enrayer la dégradation des terres.

Le SPI conseille aux Etats parties de commencer par recenser tous les points de départ possibles pour la NDT dans les processus de planification de leur pays, pour ensuite réfléchir à la manière dont les outils disponibles utilisés pour cette planification et cette gestion pourraient être adaptés de façon à intégrer la NDT dans les systèmes d'aménagement du territoire. Si ces outils sont multiples, nombre d'entre eux nécessitent des connaissances techniques et spécialisées. Le SPI encourage ainsi les scientifiques et les experts de l'aménagement du territoire à travailler ensemble pour que soient intégrées les connaissances scientifiques dans le processus de planification.

[1] https://catalogue.unccd.int/1213_UNCCD_SPI_2019_PB_1-2_WEB.pdf

II. Conclusions et recommandations

L'intégration de la NDT dans les systèmes nationaux d'aménagement du territoire peut permettre de :

- Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 qui a mis en lumière les interconnexions complexes entre la santé animale, la santé humaine et la santé des écosystèmes
- Atténuer les sources de tempêtes de sable et de poussière
- Renforcer les systèmes socioécologiques urbains et ruraux
- Augmenter la résilience aux changements climatiques et ses effets sur les phénomènes météorologiques extrêmes tels la sécheresse
- Assurer la cohérence des politiques et créer des synergies entre les trois Conventions de Rio, concrétiser les stratégies et les objectifs de ces conventions, ainsi que les cibles de développement associées
- Favoriser l'inclusion et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes par l'adoption d'approches équitables et participatives

Les pays doivent également veiller à ce que l'aménagement du territoire tienne pleinement compte des incertitudes (notamment celles liées aux changements climatiques) et des scénarios de remplacement afin de répondre aux problèmes actuels et de se préparer aux défis futurs en matière de dégradation des terres et de désertification.

Le SPI conseille également aux Etats parties d'améliorer l'accès aux données pertinentes et aux outils d'analyse les plus adaptés à l'échelle nationale et infranationale lors de la PIUTGIP, et ce afin de permettre aux acteurs de réaliser des arbitrages éclairés et de déterminer les meilleurs sites pour les interventions relatives aux terres. Ce faisant, l'Etat donne aux partenaires du développement, au secteur privé et aux organismes publics des moyens concrets pour progresser vers la NDT, laquelle fait partie intégrante de l'objectif de développement durable 15.3.

Le SPI conseille enfin aux Etats de s'engager sur une vision à long terme, d'adopter des politiques ciblées et d'accroitre les investissements en la matière, de développer les capacités au sein des communautés de décideurs, d'universitaires/chercheurs et de spécialistes de l'aménagement du territoire.